

<https://collegegilbertdru.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article476>



**Fédérations de parents :**  
**élections 2021-2022**

- Le collège - Instances - Conseil d'administration -



Date de mise en ligne : jeudi 23 septembre 2021

---

Copyright © Collège Gilbert DRU - Tous droits réservés

---



Chers parents,

**Vendredi 8 octobre**, vous allez élire vos représentants au conseil d'administration du collège Gilbert Dru.

Chacun des représentants légaux est électeur, dès lors qu'il exerce l'autorité parentale sur l'enfant scolarisé dans l'établissement, quelle que soit sa situation matrimoniale.

Chaque représentant légal ne dispose que d'une voix, quelque soit le nombre de ses enfants inscrits dans l'établissement.

La liste électorale est constituée des noms des représentants légaux des enfants inscrits et admis dans l'établissement.

Vous pouvez vérifier votre inscription sur la liste et demander, le cas échéant et jusqu'au jour du scrutin, au chef d'établissement de réparer une omission ou une erreur vous concernant.

### **Les modalités de vote**

La présente notice, les bulletins de vote de chaque liste, les enveloppes et éventuellement les professions de foi sont distribués aux élèves pour être remis à leurs parents, six jours au moins avant la date du scrutin, soit avant le vendredi 1er octobre. Chacun des parents électeurs doit recevoir la totalité du matériel de vote, même s'ils résident sous le même toit.

### **Vous pourrez voter au choix :**

- en vous rendant au bureau de vote, muni d'une pièce d'identité, le vendredi 8 octobre 2021 de 12h30 à 16h30 au collège, en Salle des Conseils.
- par correspondance (bulletin à déposer dans l'urne, à l'accueil du collège)

### **Le vote par correspondance**

Le vote par correspondance vous permet de voter dès réception du matériel de vote.

1. Le bulletin de vote doit être inséré dans l'enveloppe bleue qui doit être cachetée. Le bulletin de vote et l'enveloppe ne doivent pas comporter de mention ou de signe distinctif.
2. L'enveloppe bleue doit être glissée dans l'enveloppe marron cachetée à son tour, sur laquelle est indiquée l'adresse du collège.

Les enveloppes sont postées dûment affranchies, ou remises à votre enfant pour dépôt dans l'urne située à la loge de l'établissement à partir du vendredi 1er octobre 2021 jusqu'au vendredi 8 octobre 2021 avant la fermeture du bureau de vote à 16h30.

Les plis parvenus ou remis après la clôture du scrutin ne seront pas pris en compte pour calculer le nombre des votants.

Le secrétariat de Direction